



Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mardi 09 décembre 2025

Lieu : Salle des fêtes du Val d'Usiers

Date de la convocation : 02/12/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

0

Membres présents :

5

Nombre de suffrage exprimés

5

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à quatorze heure trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes du Val d'Usiers, sous la Présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	Excusée
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Était présent également : Jean Marc GROSJEAN pour la CCGP

Secrétaire de séance :

1. Approbation PV du 14 octobre et 25 novembre 2025 2
2. Demandes financement postes d'animation 2026 - Agence de l'eau 2
 - 2.1 Animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue 2
 - 2.2 Animation du PTGE..... 3
 - 2.3 Animation foncière Haut-Doubs Haute-Loue 3
3. Demandes financement 2026 - Natura 2000 4
 - 3.1 Animation Natura 2000 – Vallée du Dugeon et du Haut Doubs..... 4
 - 3.2 Animation Natura 2000 - Vallée de la Loue et du Lison..... 5
4. Attribution marché..... 6
 - 4.1 Maîtrise d'œuvre barrage du lac de Saint Point..... 6
 - 4.2 Consultation travaux de réhabilitation du marais de l'Ecouland (Frasne 25) (LIFE) 7
 - 4.3 Attribution marché - Cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ». 8
5. Convention adhésion réseau gestionnaires de milieux aquatiques de BFC 9
6. Présentation stratégie foncière..... 10
7. Point sur la communication pour nouveaux élus 2026 10

1. Approbation PV du 14 octobre et 25 novembre 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal des deux séances précédentes.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 14 octobre et 25 novembre 2025.

2. Demandes financement postes d'animation 2026 - Agence de l'eau

Le 12eme programme de l'Agence de l'eau RMC subventionne les postes d'animation à 70% mais ne finance plus les investissements pour ces postes.

2.1 Animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

La subvention du poste **d'animation du SAGE** est demandée sur un montant global de **72 017.00 €**, frais d'édition de documents de communication et gratification de stage compris. Un stagiaire sera embauché de mars à septembre 2026 pour participer à la mise à jour de l'état des lieux du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

	Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Poste SAGE	Animation du SAGE	Organisation bureaux, CLE, commissions	30	Compte rendus, suivi des orientations par le bureau de la CLE, suivi des documents urbanisme, dossiers pour avis / information de la CLE...
		Démarche de révision du SAGE	40	Animation commission / Elaboration compatibilité avec le SDAGE / Mise à jour Etat des lieux / Evolution du règlement et du PAGD / Volet juridique
		Animation du SAGE	15	Coordonner les différentes actions entre les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, industriels, associations) / Participation aux démarches d'élaboration du SDAGE
	Communication / sensibilisation /	Communication vis-à-vis des élus, grand public, professions agricole, industriels	15	Communication des travaux de la CLE, de l'évolution des documents, communication CLE / élus / grand public sur la gestion des milieux aquatiques, articles internet / site internet / Développement Actions Usages anti-parasitaires / Opération toxiques Doubs Dessoubre

Délibération N°BS-2025-21 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la sollicitation pour une aide financière de 50 412 € pour le poste SAGE sur l'année 2026
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

2.2 Animation du PTGE

La subvention du poste **d'animation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**, qui intègre les aspects quantitatifs de la ressource en eau, est demandée sur un montant global de **62 348 €**.

	Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
	Animation	Animation Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides	11	Finalisation et déploiement du PGSMH / document du PGSMH - CR délibérations - CR de réunions MOA - Tableau d'avancement des actions
	Animation	Rédaction et animation Projet de Territoire de Gestion des Eaux	66	Rédaction, finalisation et déploiement du PTGE / document du PTGE - CR délibérations - CR de réunions MOA - CCTP et rapport étude infiltration - tableau d'avancement des actions
	Animation	Animation Ressources Stratégiques	23	Lancement et suivi étude de synthèse / base de données – CCTP étude – CR COPIL étude – couches SIG

Délibération N°BS-2025-22 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la sollicitation pour une aide financière de 43 646,60 € pour le poste animation du PTGE sur l'année 2026
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

2.3 Animation foncière Haut-Doubs Haute-Loue

La subvention du poste **d'animateur foncier** est demandée sur un montant global de **30 745€** pour le financement d'un poste à mi-temps (110 jours).

	Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Animation foncière	Participation à la stratégie foncière	Finalisation du document de la stratégie foncière avant l'animation de celle-ci	7	Document de la stratégie foncière Mise en place d'une cellule et d'entretien avec les partenaires territoriaux
	Animation foncière en vue de la réalisation de projets de restauration de milieux aquatiques	Démarches auprès des exploitants et des propriétaires dans le cadre de la réalisation de projet.	34	Récapitulatif des actions

	Suivi et Veille foncière	Suivi et veille foncière sur les opportunités d'achat de terrain sur des sites prioritaires pour l'EPAGE. Argumentaires auprès de la SAFER pour les préemptions environnementales.	9	Réalisation d'un récapitulatif des démarches lancées pour l'acquisition foncière et les demandes de subventions
--	--------------------------	--	---	---

Délibération N°BS-2025-23 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la sollicitation pour une aide financière de 21 512,50 €€ pour le poste animation foncière sur l'année 2026
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

3. Demandes financement 2026 - Natura 2000

3.1 Animation Natura 2000 – Vallée du Dugeon et du Haut Doubs

La demande de subvention pour l'animation du site des « Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs » concerne uniquement les frais de rémunération de l'équipe Natura 2000 composée de :

- La chargée de missions Natura 2000, Camille Barbaz (0,73 ETP)
- L'animateur agro-environnemental commun aux 2 sites N2000, Patrick Duboz (1 ETP)
- L'agent technique zones humides, Michel Sauret (0,22 ETP)
- La chargée d'études DOCOB, Emma Leporini (0,55 ETP, fin de missions mi-juin 2026)
- Un vacataire à recruter pour la réalisation du suivi annuel Courlis cendré et Vanneau huppé comprenant la recherche des couples, l'information et le lien avec les agriculteurs, la protection des nids (1 mois financé dans l'animation et 3 mois dans les frais de structure)

A cela s'ajoutent des frais de structure à hauteur de 40% des dépenses de rémunération. Ces frais comprennent :

- les frais liés au fonctionnement de la structure pour la mission Natura 2000,
- les frais de rémunération du secrétariat pour les missions Natura 2000, les salaires plafonnés et 3 mois de vacations pour le suivi Courlis-Vanneau
- une prestation au Conservatoire Botanique de Franche-Comté pour l'animation de 2 ateliers sur la flore des prairies.

Animation 2026 : Montant de la subvention demandée = 178 760,38 €.

1. Dépenses de rémunération :				
Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	ETP correspondant	Montant de la rémunération présenté pour la mission	Montant de la rémunération plafonné à 47 000 €
Camille Barbaz	Chargée de mission Natura 2000 - Coordinatrice	0,73	41 478,05 €	41 478,05 €
Patrick Duboz	Animateur agro-environnement	1	48 992,84 €	47 000,00 €
Michel Sauret	Technicien zones-humides	0,2	12 102,42 €	12 102,42 €
Emma Leporini	Vacataire révision DOCOB	0,55	23 832,52 €	23 832,52 €

à recruter	Vacataire Courlis-Vanneau	0,08	3 273,00 €	3 273,00 €
Sous total rémunérations :			129 678,82 €	127 685,98 €
Montant du forfait des 40% des frais de rémunérations				51 074,39 €
Total prévisionnel, forfait des 40% inclus				178 760,38 €

Les missions à réaliser en priorité en 2026 sont :

- Animation agro-environnementale : le suivi des MAEC engagées en 2023 et 2024, l'organisation d'un concours de prairies fleuries sur le territoire Loue-Lison, la poursuite du projet sur les prairies diversifiées, l'organisation d'ateliers et de groupe de travail pour les agriculteurs et l'appui pour l'encadrement d'un stage sur l'évaluation de l'impact des travaux de restauration sur les prairies agricoles.
- Contrats Natura 2000 : le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 sur les zones humides du Dugeon, porté par l'EPAGE.
- Révision des DOCOBS : la finalisation du nouveau DOCOB unique
- La sensibilisation des nouveaux élus aux enjeux de Natura 2000
- Réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, suivi des études, évaluations d'incidences Natura 2000, porteurs à connaissances divers

Délibération N°BS-2025-24 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE le projet de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2026 du site « Vallées du Dugeon et du Haut Doubs »**
- **SOLLICITE le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER) à hauteur de 178 760,38**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à cette demande**

3.2 Animation Natura 2000 - Vallée de la Loue et du Lison

La demande de subvention pour l'animation Natura 2000 concerne uniquement le temps de travail des chargées de missions (Nadine Enderlin et Jeanne Converset--Doré) soit **2 ETP**.

La demande de subvention comprend aussi un forfait de 40 % des dépenses de rémunération. Ces frais comprennent :

- les coûts de secrétariat
- les dépassements des plafonds de rémunération,
- les frais de structure
- le financement de petites études comme celles de faisabilité des îlots de sénescence ou des petites prestations.

Animation 2026 : Montant de la subvention demandée = 130 550,84 €.

1. Dépenses de rémunération :				
Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	ETP correspondant	Montant de la rémunération présenté pour la mission	Montant de la rémunération plafonné à 47 000 €
Nadine Enderlin	Chargée de missions Natura 2000 - Coordinatrice	1	58 338,16 €	47 000,00 €

Jeanne Converset--Doré	Chargée de missions N2000	1	46 250,60 €	46 250,60 €
Sous total rémunérations :			104 588,76 €	93 250,60 €
Montant du forfait des 40% des frais de rémunérations				37 300,24 €
Total prévisionnel, forfait des 40% inclus				130 550,84 €

Les missions à réaliser en priorité en 2026 sont :

- Finalisation et validation de la Trame de Vieux bois (nouveau cahier des charges régional pour les contrats forestiers).
- Refonte de la Charte Natura 2000 (démarrage en septembre avec les nouveaux élus)
- Montage de nouveaux contrats Natura 2000 « ni-ni » et « forestiers »,
- Rédaction et animation du PAEC 2026-2031
- Réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, groupe de travail, suivi des études (notamment phase 2 Etude écrevisses à pieds blancs, et phase 1 de la cartographie d'habitats du site secteur Lison), évaluations d'incidences Natura 2000, porters à connaissances divers.
- Réalisation en interne de suivi pré et post travaux liés aux contrats ou aux futurs PAEC.

Délibération N°BS-2025-25 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2026 du site « Vallées de la Loue et du Lison »
- SOLLICITE le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER) à hauteur de 130 550,84 €
- AUTORISE le Président à signer tout document à cette demande

4. Attribution marché

4.1 Maîtrise d'œuvre barrage du lac de Saint Point

L'EPAGE a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reconstruction du barrage du lac de Saint Point.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse des offres.

Registre des retraits :

Raison	Date	Adresse
ARTELLA	06/10/2025	21 Avenue Albert CAMUS 21000 DIJON
Doubletrade	06/10/2025	8 RUE ROUGET DE LISLE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20/10/2025	3 RUE DU MALOUBIER 25320 CHEMAUDIN
hydratec	13/10/2025	191/193 Cours Lafayette 69428 LYON CEDEX 6
ISL INGENIERIE	07/10/2025	83-85 bd Marius Vivier Merle - Le Panoramic 69003 LYON
LONCHAMPT TPAF	10/10/2025	3 Route du bief girard 25240 sarraigeois
M2BPO	06/10/2025	32 bd de Strasbourg 75010 Paris
SETEC ISM	06/10/2025	Z.A. Lanserre - 11 rue de la Fuye 49610 JUIGNE SOUR LOIRE
TELECHARGEMENT(S) ANONYME(S)	03/10/2025	...
terélian	06/10/2025	10 rue des charpentiers 57070 METZ

Deux réponses ont été transmises via la plateforme Klekoon

Nom du soumissionnaire	Date de dépôt
ISL INGÉNIERIE	19/11/2025 09:33
ARTELIA	19/11/2025 14:05

ISL Ingenierie a transmis uniquement un courrier indiquant qu'il ne souhaitait pas répondre à la consultation pour des raisons techniques sur les choix constructifs au stade APS et sur l'impossibilité pour eux de s'engager sur le coût prévisionnel annoncé.

Le dossier de candidature d'ARTELIA est complet.

Seul le bureau d'étude Artélia a remis une offre d'un montant de 169 750 €H.T.

Le classement des prix n'est pas possible avec une seule offre, néanmoins l'offre d'Artélia est conforme à l'estimation du maître d'ouvrage.

Le classement des offres techniques n'est pas possible avec une seule offre mais néanmoins l'offre d'Artélia répond en tout point aux exigences du cahier des charges.

Délibération N°BS-2025-26 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre du Bureau d'études ARTELIA pour un montant de 169 750 € HT
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

4.2 Consultation travaux de réhabilitation du marais de l'Ecouland (Frasne 25) (LIFE)

Objectif de la consultation : travaux consistant à neutraliser des fossés de drainage dans une tourbière, par l'aménagement de 5 palissades submersibles, et à boucher totalement des sections de fossé par de la tourbe ou de l'argile. Tous les ouvrages sont à construire en réserve naturelle réglementée, zone hypersensible du point de vue environnemental, en particulier marécageuse, peu portante voire mouvante, et en partie en zone agricole, avec des mises en défens pour le bétail.

Des moyens spécifiques et adaptés à ce chantier sont requis, comme l'utilisation d'engins et de personnels qualifiés et expérimentés pour un respect strict de toutes les consignes techniques détaillées dans le CCTP.

Type de marché : marché à procédure adapté

Publicité : plateforme klekoon

L'estimation financière du maître d'ouvrage est de 73 231 euros HT.

7 retraits du DCE.

2 candidats ont déposé une offre et visité le site : TERELIAN et Jura Natura Services

Le rapport d'analyse complet de l'offre est annexé au présent rapport.

Entreprises	note technique	prix (€HT)	Note prix	Note finale
Valeur items				
TERELIAN	41,85	67 858,30	40,00	81,85
JNS	60,00	71 909,65	37,75	97,75

Le procédé d'exécution technique de TERELIAN est inadapté au chantier pour de trop nombreux points. La multiplication des transports à chaque étape d'aménagement le long des fossés n'est pas adaptée, les plateaux de protection polymères ne garantissent pas la portance des engins, et l'ordre des procédés va générer des remontées d'eau rendant difficile le comblement des fossés. La maquette de personnel de terrain est un peu limitée pour tout le travail de manutention qu'exige la construction de palissades submersibles et la mise en œuvre de bentonite.

L'offre de Jura Natura Services est techniquement cohérente et pertinente pour la mise en œuvre de ce chantier, pour un prix légèrement supérieur. La note globale de Jura Natura Services est meilleure.

Délibération N°BS-2025-27 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE l'offre de JURA NATURA SERVICES pour un montant de de 71 909,65 € HT**
- **AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

4.3 Attribution marché - Cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

Objectif de la consultation : cartographier les habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 des «Vallées de la Loue et du Lison » qui ne le sont pas encore.

Sur les 10 183 ha restant à cartographier, et pour des raisons d'articulation des programmes de financement européens, seuls les 2/3 de cette surface seront concernés par cette étude, la suite de la cartographie étant prévue ultérieurement.

Cette étude porte donc sur 6 616 ha, divisé en 2 secteurs correspondant aux 2 tranches du marché :

- Tranche ferme : Vallée du Lison, 3 434 ha à cartographier
- Tranche optionnelle : Moyenne Vallée de la Loue, 3 182 ha à cartographier

L'estimation du maître d'ouvrage pour cette étude est de 200 k€ TTC

Type de marché : marché à procédure adapté

Publicité : plateforme klekoon et BOAMP

12 retraits du DCE.

3 candidats ont déposé une offre :

- Groupement d'un bureau d'études ALP-PAGES basé en Isère et d'une entrepreneuse individuelle Elisabeth LAURIOL basée dans les Bouches-du-Rhône ;
- Groupement de 3 bureaux d'études : BCD Environnement, Collaud expertises écologiques et Beaufils Thérèse, Bureaux d'études basés dans le Doubs ;
- Groupement de 2 bureaux d'études : Mosaïque Environnement basé en Isère et Mathias VOIRIN, basé en Meurthe et Moselle

Le rapport d'analyse complet de l'offre est annexé au présent rapport.

Candidat	Note technique	Prix TTC
ALP-PAGES - Elisabeth LAURIOL	Offre anormalement basse	56 580.00 €
BCD Environnement - Rémi COLLAUD - Thérèse BEAUFILS	Offre irrégulière	157 626.00 €
Mosaïque Environnement - Mathias VOIRIN	35/35	197 400.00 €

Deux offres non recevables :

- Groupement BCD Environnement - Collaud expertises écologique - Beauvils Thérèse Bureau d'études : délai global des 2 tranches non respecté (réalisation de l'étude en 4 ans au lieu des 2 exigés) : offre irrégulière
- Groupement ALP-PAGES - Elisabeth LAURIOL : offre anormalement basse (6 616 ha en 45 jours)

L'offre du groupement Mosaïque Environnement et Mathias VOIRIN respecte totalement le CCTP et obtient la note de 35/35 à l'évaluation technique.

Le coût journalier est comparable à celui de BCD Environnement et le coût global correspond au prix moyen d'une cartographie Natura 2000, selon l'étude marché du coût des cartographies Natura 2000 réalisée par le CBNFC-ORI en 2024 (30€/ha). (Verin L., 2024)

Le coût total pour les deux années correspond à l'estimation qui avait été faite pour cette étude (200 000 €), à partir notamment d'un préchiffrage établi par le conservatoire botanique de Franche-Comté.

Etude subventionnée à 100% dans le cadre de Natura 2000.

La Région, gestionnaire du FEADER et cofinanceur, a donné un accord de principe sur le financement de la totalité de l'étude sur la demande de subvention 2026-2027.

Il est donc proposé de retenir la tranche ferme et la tranche optionnelle, sachant que l'étude se réalisera sur 2 exercices budgétaires.

Délibération N°BS-2025-28 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE l'offre du groupement MOSAIQUE Environnement – Mathias VOIRIN pour un montant de de 197 400 € TTC**
- **AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

5. Convention adhésion réseau gestionnaires de milieux aquatiques de BFC

Porté par l'EPTB Saône et Doubs depuis 2009, le Réseau des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RGMA) a pour vocation de faciliter les échanges et de renforcer les compétences des agents impliqués dans la gestion des milieux aquatiques au niveau régional. Il a pour principaux objectifs :

- D'échanger et partager sur des aspects techniques, juridiques et socio-économiques,
- De se connaître, connaître et identifier les différents acteurs de l'Eau,
- De mettre à disposition une source d'informations spécialisées et actualisées principalement en lien avec la compétence GEMAPI.

Ce réseau s'adresse prioritairement aux agents de collectivités « gémapiennes » (environ 230 agents d'EPCI et syndicats). Des agents de notre EPAGE sont historiquement inscrits en tant que membres de ce réseau professionnel.

Pour rappel, les principales actions sont les suivantes :

- Des « actions socles » : diffusion des actualités réglementaires et techniques à la faveur de Relais Info réguliers ; mise à jour et diffusion d'annuaires (« Prestataires », « Professionnels ») ; organisation de Rencontres Autour de réalisation (visites de terrain) et de webinaires ; recherche / partage documentaire ; animation de groupes de travail ;
- L'organisation de Journées d'Echanges techniques ;
- L'organisation de formations spécialisées.

En 2025, l'EPTB Saône et Doubs propose de faire évoluer les modalités d'inscription, jusqu'alors gratuite pour nos agents, vers une inscription donnant lieu à une participation financière annuelle, tenant compte du nombre d'agents techniques bénéficiaires. Les montants de cette participation, pour une période de 12 mois, sont présentés ci-dessous :

Montant de la participation aux « actions socles »	
Collectivités de 1 à 4 agents inscrits	350 €
Collectivités de 5 à 9 agents inscrits	475 €
Collectivités de 10 agents à + inscrits	600 €
Montant de la participation à une Journée d'Echanges (JET)	
Inscription (ce montant correspond aux frais d'accueil café et de repas)	25 €
Montant de la participation / agent à une journée de Formation	
Inscription (ce montant correspond aux frais d'ingénierie pédagogique et de logistique)	350 €

Il est convenu de cadrer cette participation par signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) entre notre syndicat et l'EPTB Saône et Doubs, convention précisant les services proposés, le nombre d'agents bénéficiaires ainsi que les modalités financières.

L'EPAGE inscrirait plus de 10 agents, soit un montant de 600 €/an.

Délibération N°BS-2025-29 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la participation au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques et le paiement de la cotisation pour une période de 12 mois
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

6. Présentation stratégie foncière

L'EPAGE travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une stratégie d'intervention foncière, au regard de la nécessité de maîtriser le foncier (par conventionnement/acquisition...) pour intervenir sur les milieux aquatiques et les milieux naturels relevant de sa compétence.

Monsieur Bastien JEANNINGROS présente la première version du document, jointe en annexe, avant transmission à l'Agence de l'eau, qui finance ce travail.

Monsieur Jean-Claude GRENIER tient à indiquer que l'EPAGE n'a pas vocation à être propriétaire de toutes les parcelles, il faut prioriser les communes et les EPCI en leur demandant de respecter la préservation des milieux.

La stratégie foncière sera soumise à validation du Comité syndical probablement en février prochain, après présentation dans les commissions notamment et possibilité d'évoquer à nouveau le sujet au bureau de janvier 2026.

7. Point sur la communication pour nouveaux élus 2026

L'année 2026 étant marquée par le renouvellement électoral du bloc communal, de nouveaux délégués communautaires vont siéger au comité syndical de l'EPAGE.

Il semble important de pouvoir informer et sensibiliser les nouveaux élus sur les missions de l'EPAGE, les enjeux des politiques de l'eau et des milieux naturels portés par notre collectivité.

Pour ce faire, des supports d'information seraient intéressants à produire, l'EPAGE étant assez dépourvu d'outils de communication.

Il a été évoqué à plusieurs reprises l'intérêt et la nécessité pour l'EPAGE de mieux faire connaître les actions qu'il conduit.

Lors des orientations budgétaires la question des moyens à allouer en 2026 sur ce sujet devra être discutée.

La possibilité de faire appel dans un premier temps à un appui extérieur pourrait être une solution, l'équipe en place n'ayant pas beaucoup de moyens et de temps à accorder à cette mission pourtant essentielle.

Monsieur Jean Marc GROSJEAN confirme que pour ce genre de prestation il serait intéressant de missionner un prestataire, surtout dans le but de solliciter de l'intérêt auprès des potentiels nouveaux élus.

Monsieur Jean-Claude GRENIER tient à rappeler que les cotisations doivent rester constantes, il faut donc être vigilants à l'évolution de la masse salariale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Le secrétaire de Séance
Christian Vallet



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

